



Extrait du registre des délibérations du centre communal d'action sociale de Santes

Conseil d'Administration du C.C.A.S., le jeudi 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trentième jour du mois d'Avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le 24 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal sise en l'Hôtel de Ville au 8 Avenue Claude Bernard, 59211 SANTES, sous la présidence de Monsieur Hiazid BELABBES, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 13

PRESENTS :

M. BELABBES Hiazid, M. DRUON Francis, Mme WAQUET Nadège, Mme Christelle LEFEBVRE, Mme KEIRSGIETER Annie, M. SERLET Christian, Mme LEMAIRE Annie, Mme THIBAUT Sophie, M. BRAME Jacques, M. Joseph MICHALAK.

ABSENTS EXCUSES : 3

M. BRUERE Jérôme (pouvoir à M. Francis DRUON), Mme Virginie AMADON (pouvoir à Mme Christelle LEFEBVRE), Mme MARTIN-DECARNIN (pouvoir à M. Hiazid BELABBES).

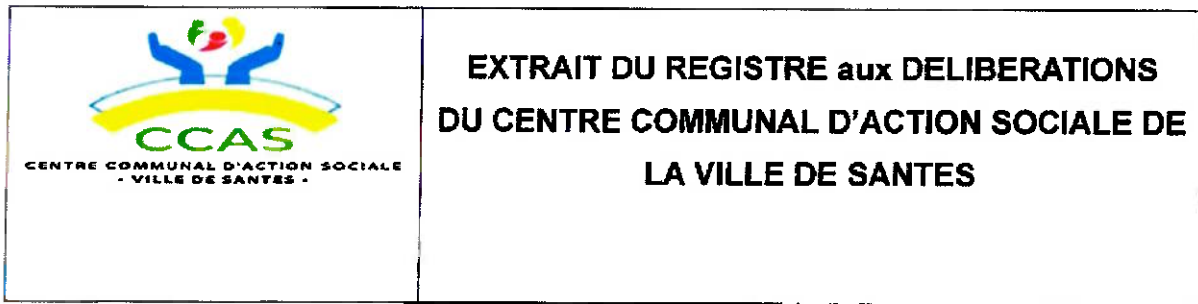
ABSENTS : 0

ASSISTAIENT A LA SEANCE : 10

Secrétaire de séance : Mme THIBAUT Sophie

N° interne de l'acte : 2026-04-30-N°5

N° de feuillet : 6



AFFECTATION DES RESULTATS 2025 AU BUDGET 2026 DU CCAS

Monsieur Le Président expose au conseil d'administration que l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au secteur communal prévoit après approbation du compte financier unique, un dispositif d'affectation budgétaire du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire.

Considérant que les six membres du conseil municipal siégeant au CCAS ont été élus lors du conseil municipal en date du 9 avril 2026 ;

Considérant que le Maire a nommé par arrêté en date du 16 avril 2026 les six membres siégeant au conseil d'administration du CCAS parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;

Vu la transmission aux élus des documents budgétaires en date du 17 avril 2026.

Le compte financier unique 2025 du budget présenté au cours de cette même séance du conseil municipal, a fait apparaître les résultats suivants votés dans la délibération précédente.

RÉSULTATS COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET CCAS			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES RÉALISÉES	26 754.08 €	624 897.17 €	651 651.25 €
RECETTES RÉALISÉES	15 564.33 €	597 892.18 €	753 465.51 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-11 189.75 €	- 27 004.99 €	-38 194.74€
RÉSULTAT 2024 REPORTÉ	377 347.99 €	62 003.28 €	439 351.27€
RÉSULTAT CUMULE 2025	366 158.24 €	34 998.29 €	401 156.53 €

En application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président sollicite le conseil d'administration de bien vouloir affecter le résultat constaté au titre de l'exercice budgétaire 2025 du budget du CCAS de la façon suivante :

- . **CONSTATE** un excédent de fonctionnement de 34 998.29 €,
- . **DÉCIDE** l'affectation :
 - du résultat de fonctionnement pour 34 998.29 € au compte 002 (recette de fonctionnement),
- . **REPORTE** l'excédent d'investissement de 366 158.24 € au compte 001 (excédent d'investissement reporté).

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Pour : 13 voix

M. BELABBES Hiazed (pouvoir de Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle), M. DRUON Francis (pouvoir de M. BRUERE Jérôme), Mme WAQUET Nadège, Mme Christelle LEFEVRE (pouvoir de Mme Virginie AMADON), Mme KEIRSGIETER Annie, M. SERLET Christian, Mme LEMAIRE Annie, Mme THIBAUT Sophie, M. BRAME Jacques, Joseph MICHALAK.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre



Le Président du C.C.A.S,
M. BELABBES Hiazed



Envoyé en préfecture le 02/05/2026

Reçu en préfecture le 02/05/2026

Publié le 02 MAI 2026



ID : 059-265905539-20260430-AFFECTA_CCAS-DE